



TRAVAILLEURS ISSUS D'UNE AGENCE DE PLACEMENT

FORMULAIRE DE RÉCLAMATION DE L'INCITATIF AGRICOLE

Période du 15 avril au 31 octobre 2020,
pour un maximum de 24 semaines

ATTENTION : pour pouvoir réclamer l'incitatif, vous devez préalablement avoir créé votre compte dans l'application surlechamp.upa.qc.ca.

VOUS ÊTES ADMISSIBLE À L'INCITATIF AGRICOLE SI...

- Vous avez travaillé dans une entreprise agricole produisant des biens alimentaires
- Vous avez travaillé au minimum 25 heures par semaine
- Vous étiez rémunéré au salaire minimum ou salaire au rendement (cueillette de fraises ou framboises)

INFORMATIONS DU TRAVAILLEUR

Prénom et nom : _____

Courriel (ayant servi d'identifiant pour votre compte *SURLECHAMP*) : _____

Nom de l'agence de placement : _____

Vous étiez rémunéré(e) au salaire minimum ou au rendement** : Oui Non

** Seuls les travailleurs rémunérés au salaire minimum en vigueur, soit 13,10 \$/heure, ou au rendement sont admissibles

RÉCLAMATION DE L'INCITATIF

Aux pages suivantes, indiquez toutes les semaines pour lesquelles vous réclamez l'incitatif ainsi que la ou les entreprises où vous avez travaillé pour chacune d'elle. **Pour chaque semaine réclamée, vous devez obligatoirement joindre un bordereau de paie lisible¹**. Une fois complété et signé, retournez le présent formulaire et les bordereaux de paie **par courriel** au centre d'emploi agricole de votre région :

Agrijob (Autobus) : smosquera@agricarrieres.qc.ca

Abitibi-Témiscamingue : lindalavoie@upa.qc.ca

Bas-Saint-Laurent : ondiaye@upa.qc.ca

Capitale-Nationale-Côte-Nord : croyer@upa.qc.ca

Centre-du-Québec : msauvageau@upa.qc.ca

Chaudière-Appalaches : mlacroix@upa.qc.ca

Estrie : cneron@upa.qc.ca

Gaspésie-Les Îles : cindygagne@upa.qc.ca

Lanaudière : acoutu@upa.qc.ca

Mauricie : svageois@upa.qc.ca

Montérégie : jtremlay@upa.qc.ca

Outaouais-Laurentides : fproulx@upa.qc.ca

Saguenay-Lac-Saint-Jean : metremlay@upa.qc.ca

¹ Un bordereau de paie doit minimalement comprendre les informations précisées à la [Loi sur les normes du travail](#) (art. 46) et doit permettre de valider votre admissibilité au Programme d'incitatif agricole.

SEMAINES TRAVAILLÉES

Maximum de 24 semaines.

<u>Semaine</u>	<u>N^{bre} heures travaillées</u>	<u>Nom de l'entreprise agricole</u>
#1 – 15 au 18 avril 2020		
#2 – 19 au 25 avril 2020		
#3 – 26 avril au 2 mai 2020		
#4 – 3 au 9 mai 2020		
#5 – 10 au 16 mai 2020		
#6 – 17 au 13 mai 2020		
#7 – 24 au 30 mai 2020		

#8 – 31 mai au 6 juin 2020		
#9 – 7 au 13 juin 2020		
#10 – 14 au 20 juin 2020		
#11 – 21 au 27 juin 2020		
#12 – 28 juin au 4 juillet 2020		
#13 – 5 au 11 juillet 2020		
#14 – 12 au 18 juillet 2020		
#15 – 19 au 25 juillet 2020		

#16 – 26 juillet au 1er août 2020		
#17 – 2 au 8 août 2020		
#18 – 9 au 15 août 2020		
#19 – 16 au 22 août 2020		
#20 – 23 au 29 août 2020		
#21 – 30 août au 5 sept. 2020		
#22 – 6 au 12 septembre 2020		
23 – 13 au 19 septembre 2020		

#24 – 20 au 26 septembre 2020		
#25 – 27 sept. au 3 octobre 2020		
#26 – 4 au 10 octobre 2020		
#27 – 11 au 17 octobre 2020		
#28 – 18 au 24 octobre 2020		
#29 – 25 au 31 octobre 2020		

AFFIRMATION SOLENNELLE DU TRAVAILLEUR

- J'affirme, au même titre que si j'étais sous serment, que les renseignements contenus dans ce formulaire sont exacts et complets et je m'engage à informer sans délai le CEA de toute modification à ces renseignements.
- Je reconnais que je devrai rembourser à l'UPA toute somme reçue indûment dans le cadre de ce Programme, notamment si je ne réponds pas aux critères d'admissibilité.

Signature du travailleur

Date